

Conseil municipal de Saint Michel de la Roë

Mardi 4 avril 2017

Séance présidée par Mr Pierrick GILLES, maire de la commune

Membres présents : Mmes Maryse BEYER et Sylvie BERSON Adjointes
Mmes Nathalie BEDIER, Chantal LOUAISIL, Carine GERMOND
Mr. Yves COURNE, Mr. Anthony SABIN, Mr. Franck POIRIER

Membre excusé : Mr François HAREL qui donne procuration à Mme Maryse BEYER

Membre absent : Mr Nicolas SIMON

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BERSON

En préalable une modification à l'ordre du jour est demandée pour la Subvention au titre des amendes de police pour la sécurisation dans le bourg et la signalisation

Acceptée à l'unanimité

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal
2. Indemnité des élus
3. Classe de neige de l'école du « Sacré Cœur »
4. Contrat de financement de l'école du « Sacré Cœur »
5. Téléphone dans les salles
6. Compte administratif et compte de gestion 2016 commune et assainissement
7. Budget primitif 2017 commune et assainissement
8. Devis
9. Subvention amendes de police
10. Questions diverses

21 h 00 mn ouverture de la séance

1 – Compte rendu du précédent conseil

Accepté à l'unanimité

2 Indemnité des élus

Une nouvelle délibération est nécessaire, il convient de viser l'indice brut terminal de la fonction publique sans autre précision, car une nouvelle modification de cet indice est prévue au 1^{er} janvier 2018 (1022 sera remplacé par 1027)

Accepté à l'unanimité

3– Classes de neige de l'école du « Sacré Cœur »

5 enfants sont partis en classe de neige et le coût par enfant étant de 242 €, le conseil décide de verser la somme de 1210 €.

Accepté à l'unanimité

4- Frais de scolarité « Ecole du Sacré Cœur »

Le conseil partant du principe que la participation aux frais de scolarité doit être identique pour les deux écoles du RPCI décide de s'aligner sur les tarifs établis par l'A.M. F, soit 1140 € par enfant pour les élèves de maternelle et 410 € par enfant pour les élèves du primaire.

Le conseil accepte à l'unanimité

5 – Téléphone dans les salles

Des frais devant être engagés pour le fonctionnement du téléphone dans les salles nous avons été amenés à nous poser des questions sur la nécessité de le conserver. Il s'avère que les salles sont des ERP(établissement recevant du public) de 5^{ème} catégorie recevant moins de 200 personnes et n'ont donc pas l'obligation d'avoir cet équipement. Le conseil décide donc de résilier les abonnements.

Accepté à l'unanimité

6 – Comptes administratifs et comptes de gestion 2016 (commune et assainissement)

Commune :

Le compte administratif a été détaillé au conseil

Le résultat du compte de gestion 2016 présente un excédent reporté de 86 032.65 €

Accepté à l'unanimité

Assainissement :

Le compte administratif a été détaillé au conseil

Le résultat du compte de gestion 2016 présente un excédent reporté de 4640.03

Accepté à l'unanimité

7 –Budget 2017

Commune :

Les taux d'imposition restent inchangés (pour mémoire : TH 13.18%, TFB 19.03%, TFNB 36.76%

Le Maire présente son budget : Investissement : 108 299.00€ ; Fonctionnement : 180 401.66 €

Accepté à l'unanimité

Assainissement :

La base de calcul de la redevance suivra l'évolution de l'assiette fiscale pour 2017

Le Maire présente son budget : Investissement : 13 068.33€ Fonctionnement : 11 095.47€

Accepté avec 9 voix pour et une abstention

8 – Devis

Parking de Brécharnon : un devis est présenté par Naturéa, le conseil demande au maire un deuxième devis

9 – Subvention au titre des amendes de police :

De nombreux plots de sécurité ont été endommagés et doivent être changés et il reste encore des pancartes de signalisation à remplacer.

Le maire propose de demander une subvention pour ces travaux de sécurité au titre des « amendes de police »

Accepté à l'unanimité

10 – Questions diverses

Clôture 23 h 45

Prochaine réunion mensuelle : mardi 2 mai 2017